

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Port-Gentil: écrivain après le meurtre de sa "petite amie"

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil Gabon

ÉLISE Ikapi, auteure du meurtre, le 20 avril dernier, de sa "petite amie", Élodie Maroundou, au quartier Château, sur la nouvelle route en pavés, dans le 2e arrondissement de Port-Gentil, a été placée la semaine dernière en détention préventive à la prison centrale locale.

Après avoir commis l'irréparable, la meurtrière présumée a d'abord été placée en garde à vue par la Police judiciaire (PJ), avant d'être



Photo: Jean Paulin Allogho

Elise Ikapi neutralisée après son acte.

présentée devant un juge d'instruction, qui a décerné un mandat de dépôt à son encontre. Aussi, se trouve-t-elle déjà en détention à la prison du Château. En

attendant son jugement. Pour rappel, les faits se sont déroulés dans la nuit du 20 avril dernier. Élodie Maroundou et Élise Ikapi qui étaient en couple, se seraient retrouvées dans un bar de fortune au moment

du drame, en compagnie d'autres jeunes. Peu de temps après, une histoire de jalousie éclate entre les deux tourterelles. Selon un proche de la victime, cette dernière était, depuis quelque temps, sur le point

de changer d'orientation sexuelle. Toute chose qui n'a pas eu l'heur de plaire à Élise Ikapi. Entrée dans une colère noire, la partenaire extrêmement jalouse, semblait-il, se serait emparée d'un

couteau et aurait asséné 6 coups à la victime. Mettant ainsi à exécution les menaces de mort proférées auparavant contre cette dernière, si jamais elle la quittait. Et ce, en présence de plusieurs témoins passifs.

BLA de nouveau à la barre aujourd'hui



Photo: F. M. MOMBO

La défense sera-t-elle prête pour les joutes oratoires ?

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

L'AUDIENCE correctionnelle de l'ancien directeur de cabinet du président de la République, Brice Laccruche Alihanga, avait tourné dès son entame, jeudi 29 avril dernier. Et pour cause. Le procès a été renvoyé à ce lundi 3 mai, à la demande des avocats de la défense, Ange Kevin Nzigou et Jean-Paul Moubembe. La partie défenderesse ayant pointé du doigt, entre autres, le non-respect des procédures. Interpellé, le 3 décembre 2019, dans le cadre de l'opération anti-corruption "Mamba", l'ancien

tout-puissant directeur de cabinet du président est poursuivi pour "obtention frauduleuse des documents administratifs", à la faveur de cette audience correctionnelle qui était d'ailleurs très attendue. Aussi bien par les proches du prévenu que par l'opinion nationale.

À noter que le Ministère public n'était pas du tout favorable au renvoi de ce procès. D'autant que pour le premier responsable du Parquet de Libreville, André-Patrick Roquat, cette audience avait bel et bien été programmée depuis longtemps. Les débats contradictoires auront-ils enfin lieu aujourd'hui ? Attendons de voir !



Ministère du Budget et des Comptes Publics
Secrétariat Général
Agence Judiciaire de l'Etat.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 4 mai 2021
Appel d'offres : N° 01/MBGP/SG/AJE/FOURNITURES/2021
Nom du projet : Fournitures de bureau divers et de consommables informatiques
Source de financement : Budget de l'Etat exercice 2021.

1. OBJET

L'Agence Judiciaire de l'Etat, lance un Appel d'Offres Ouvert pour les fournitures de bureaux divers et de consommables informatiques.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué de lots répartis comme suit:

- Lot 1 : Acquisition de Fournitures de bureaux divers ;
- Lot 2 : Acquisition de Consommables informatiques.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou les deux (2) lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour les deux lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat peut être attributaire de tous les lots.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 F CFA par lot. Ce paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP). Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse:

Agence Judiciaire de l'Etat

Immeuble vitré sis à la rue François de Paul V ANE
UBISSANI, montée de Montagne
Sainte, après le complexe scolaire Michel DIRAT, 4ème étage
BP : 912 Libreville GABON, Tél 011 74 31 21,
e-mail : ajegabon@yahoo.fr

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d' Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **mardi 25 mai 2021 à 10 Heures** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1 % du montant Hors Taxes de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, à la même date à **10 heures 30** dans la salle de réunion de l' Agence Judiciaire de l'Etat sise au 4ème étage de l'immeuble vitré situé à la montée Montagne Sainte.

Le Directeur Général des Marchés Publics Le Directeur Général de l'Agence Judiciaire de l'Etat.


Engue Pinafort MINSTAGWAME


Huguette Yvonne NYANA-EKOUME
Epe AWORI GNANGA